



TRAITEMENT DES RECLAMATIONS

PROCÉDURE DE RECOURS ET RÉCLAMATION AUPRÈS D'OUdart GESTION

Oudart Gestion ambitionne d'apporter de manière permanente à ses clients un service de qualité.

Si toutefois vous rencontrez des difficultés au niveau de la prestation délivrée et que vous souhaitez nous faire part de votre réclamation, vous pouvez contacter le Service Clientèle :

- **Par e-mail** : reclamations.clients@cholet-dupont-oudart.fr
- **Par courrier** : Oudart Gestion - Service Réclamation -16 place de la Madeleine, 75008 PARIS.

Oudart Gestion s'engage à accuser réception de votre demande dans un délai de dix jours ouvrables et de vous transmettre une réponse dans un délai maximum de deux mois à compter de la date de réception, sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

SAISINE DE L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS (AMF)

L'AMF est une autorité indépendante qui veille à ce que les clients disposent d'une bonne information et que les pratiques commerciales des prestataires de services d'investissements soient régulières. Elle peut être saisie à votre initiative par courrier ou internet, si vous considérez que les pratiques d'Oudart Gestion présentent des anomalies ou des dysfonctionnements significatifs.

- **Par courrier** : AMF, Médiation de l'AMF, 17 place de la bourse, 75002 PARIS CEDEX 02
- **Par internet** : <http://www.amf-france.org/Le-mediateur-de-l-AMF/Le-mediateur-mode-d-emploi/Modes-de-saisine.html>



TRAITEMENT DES RECLAMATIONS

PROCÉDURE DE RECOURS ET RÉCLAMATION AUPRÈS D'OUDART PATRIMOINE

Oudart Patrimoine ambitionne d'apporter de manière permanente à ses clients un service de qualité.

Si toutefois vous rencontrez des difficultés au niveau de la prestation délivrée et que vous souhaitez nous faire part de votre réclamation, vous pouvez contacter le Service Clientèle :

- **Par e-mail** : reclamations.clients@cholet-dupont-oudart.fr
- **Par courrier** : Oudart Patrimoine - Service Réclamation -16 place de la Madeleine, 75008 PARIS.

Oudart Patrimoine s'engage à accuser réception de votre demande dans un délai de dix jours ouvrables et de vous transmettre une réponse dans un délai maximum de deux mois à compter de la date de réception, sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

PROCEDURE DE SAISINE D'UN MEDIATEUR

En l'absence de réponse d'Oudart Patrimoine dans les deux mois de votre réclamation ou si vous avez déjà saisi le service Réclamations et que vous estimez que votre demande n'a pas été satisfaite, vous pouvez saisir d'un des médiateurs ci-dessous.

- **Pour les activités de CIF,**
 - Médiateur de l'ANACOFI-CIF
 - par courrier : 92 rue d'Amsterdam 75009 PARIS,
 - par e-mail : mediation@anacofi.asso.fr,
 - site internet : <https://www.anacofi.asso.fr/>
 - L'Autorité des Marchés Financiers
 - par courrier : 17, place de la Bourse 75082 PARIS CEDEX 02.
 - site internet : <http://www.amf-france.org/Le-mediateur-de-l-AMF/Le-mediateur-mode-d-emploi/Modes-de-saisine.html>
- **Pour les activités d'assurance** : Médiation de l'Assurance
 - Par courrier : TSA 50110, 75441 PARIS CEDEX 09
 - Site internet : <http://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur>
- **Pour les activités immobilières**, Médiation de la Consommation
 - **Par courrier** : ANM Conso, 2 rue de Colmar, 94300 VINCENNES
 - Site internet : <https://www.anm-conso.com/site/page-particulier.php>